

ANNEXE : Tarifs divers applicables en 2017/2018 (montant de 9 mensualités : d'octobre 2017 à juin 2018)

Site de Saint Anselme
0271074w – 0271282x
11 rue Leprévost de
Beaumont
Tél : 02.32.43.15.03
Fax : 02.32.45.21.06

Site de Jeanne d'Arc
0271448c
19, rue de la Charentonne
27300 Bernay
Tél : 02.32.43.14.64
Fax 02.32.43.76.66

Garderie	
Forfait « matins » entre 07h00 et 08h30	18.00 €/mois
Forfait « soirs » entre 17h00 et 18h30 précises	24.00 €/mois
Forfait « matins et soirs »	36.00 €/mois
Tarif occasionnel	5.00 €/accueil ponctuel

Étude	
Forfait CP : de 17h à 17h30 précises	11.00 €/mois
Forfait CE et CM : de 17h00 à 18h00 précises	22.00 €/mois
Tarif occasionnel CP	4.00 €/séance
Tarif occasionnel CE et CM	6.00 €/séance

Étude + Garderie CP	
Forfait « études et garderies du soir » : ➤ étude : de 17h00 à 17h30 précises ➤ garderie du soir : entre 17h30 et 18h30	33.00 €/mois
Forfait « études + garderies les matins et les soirs » : ➤ garderie du matin : entre 07h00 et 08h30 ➤ étude : de 17h00 à 17h30 précises ➤ garderie du soir : entre 17h30 et 18h30	45.00 €/mois

Étude + Garderie CE et CM	
Forfait « études et garderies du soir » : ➤ étude : de 17h00 à 18h00 précises ➤ garderie du soir : entre 18h00 et 18h30	44.00 €/mois
Forfait « études + garderies les matins et les soirs » : ➤ garderie du matin : entre 07h00 et 08h30 ➤ étude : de 17h00 à 18h00 précises ➤ garderie du soir : entre 18h00 et 18h30	56.00 €/mois

Accueil « Les Ateliers du mercredi matin » (1)	
Forfait annuel uniquement : de 07h00 à 12h15 (régulation de l'effectif des élèves accueillis)	33.00 €/mois (engagement annuel)
	38.00 € (engagement d'un mois)
	15.00 € (accueil ponctuel)

(1) *Nota Bene* : **L'accueil du mercredi matin** vient soulager les familles ayant exprimé leur embarras, lors d'une enquête de janvier 2014, à l'occasion de l'inscription ou de la réinscription d'(s) enfant(s) ; conséquence de la fermeture prévue de structures municipales le mercredi matin (comme le centre aéré, en lien avec l'organisation de la semaine de 4 jours ½).

L'accueil est annuel uniquement.

Les familles concernées feront l'objet d'une étude de leur demande au cas par cas.